



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération  
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

**Présents :**

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
5	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Départ après la délibération 3
6	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
7	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
8	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
9	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
10	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
11	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
12	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
13	MERY	FONTAINE Nathalie	
14	MOUXY	PERSON Armelle	
15	ONTEX	CARRIER Christiane	
16	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
17	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
18	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
19	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
20	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
21	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
22	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

**Absents excusés :**

BRIZON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 AOÛT 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 24 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2024

Exécutoire le : 10 SEP. 2024

Publiée / Notifiée le : 08 AOÛT 2024

Visée le : 10 SEP. 2024

### TOURISME

#### **AQUALIS - Réduction du risque de vulnérabilité aux crues**

#### **Demande de subvention au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs**

---

Monsieur le Président rappelle que l'espace d'interprétation du lac du Bourget – Aqualis – a ouvert ses portes à l'été 2019 au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancien Aquarium. Le CISALB en assure l'exploitation et l'accueil du public dans le cadre de sa compétence « médiation ».

Ce bâtiment étant situé en zone inondable, le CISALB a commandé un « rapport de diagnostic vulnérabilité inondation » à l'automne 2023. Ce dernier relève un certain nombre de vulnérabilités fortes (humaine, électrique, climatique, matérielle et structurelles) et propose des mesures d'amélioration.

La crue du lac du Bourget de l'automne 2023 a rappelé la nécessité de mettre en place des systèmes d'obturation des ouvertures afin d'étanchéifier au maximum Aqualis (même si l'eau n'est pas entrée durant la crue, à quelques centimètres près).

Les travaux prioritairement envisagés consistent en :

- L'achat et la mise en place de batardeaux sur les différentes entrées / accès de l'espace Aqualis ;
- L'achat et la mise en place de plaque d'obturation des grilles d'aération de l'espace Aqualis ;
- La mise en place de clapets anti-retour sur les canalisations d'eaux usées.

Le montant total estimé est de 12 601 € TTC.

Il est possible d'obtenir une subvention sur ces équipements via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) mis en place par l'Etat. Il vise à assurer la sécurité des personnes face aux risques naturels et à réduire les dommages aux biens. Le taux de financement sollicité est de 40% de la dépense.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet.

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac (opération 140).

---

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à demander une subvention auprès de l'Etat au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer ce projet
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la demande de subventions complémentaires pour ce projet.

Aix-les-Bains, le 3 septembre 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI

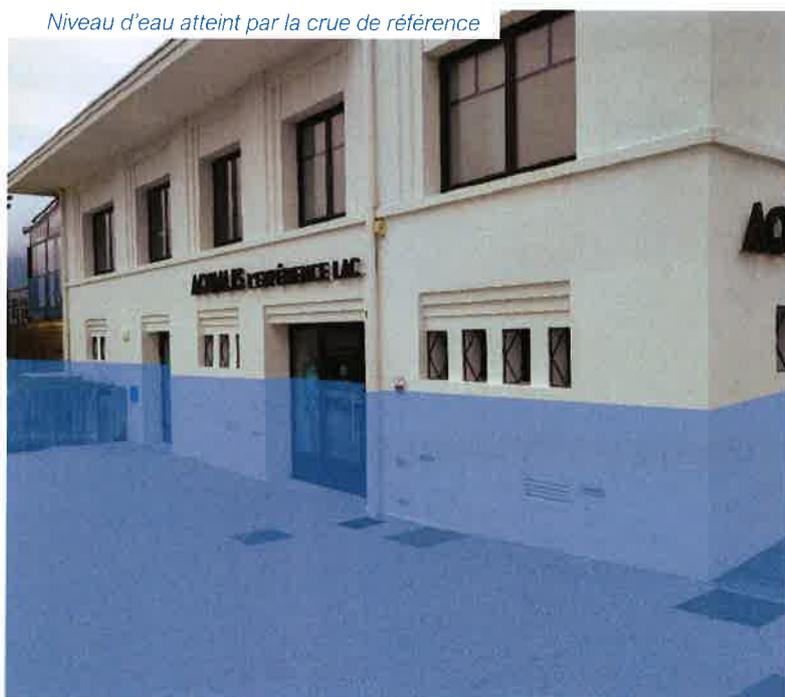


La secrétaire de séance,  
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 22
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

# RAPPORT DE DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ INONDATION

*Niveau d'eau atteint par la crue de référence*



Diagnostic établi par la société OSGAPI sur la base des données transmises par les pouvoirs publics et des informations collectées lors de la visite du site en présence du bénéficiaire. **Contact : 09 74 76 93 52 / [contact@osgapi.com](mailto:contact@osgapi.com)**

 CISALB-0039

 Aqualis

 Aix-Les-Bains

Co-financé par l'Etat français



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# SOMMAIRE



## **DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ**

---

Fiche d'identification du bien  
Présentation des aléas d'inondation  
Présentation du site d'étude  
Analyse du site d'étude  
Occupation du site  
Analyse de la vulnérabilité



## **MESURES STRUCTURELLES ET TECHNIQUES**

---

Programme de mesures  
Analyse coûts-bénéfices  
Fiches mesure



## **ANNEXES TECHNIQUES**

---

Notice explicative du rapport





## FICHE D'IDENTIFICATION DU DOSSIER

### IDENTIFICATION DU BIEN

#### LOCALISATION DU BIEN



**Référence  
Cadastrale**

BD0414

**Adresse**

52 esplanade Jean-Murguet  
Aix-Les-Bains

### IDENTIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES

#### STRUCTURE



Aqualis



04 79 70 64 68



-



52 esplanade Jean-Murguet 73100 Aix-les-Bains

#### RÉFÉRENT



Geraldine Lapierre



04 79 70 64 68

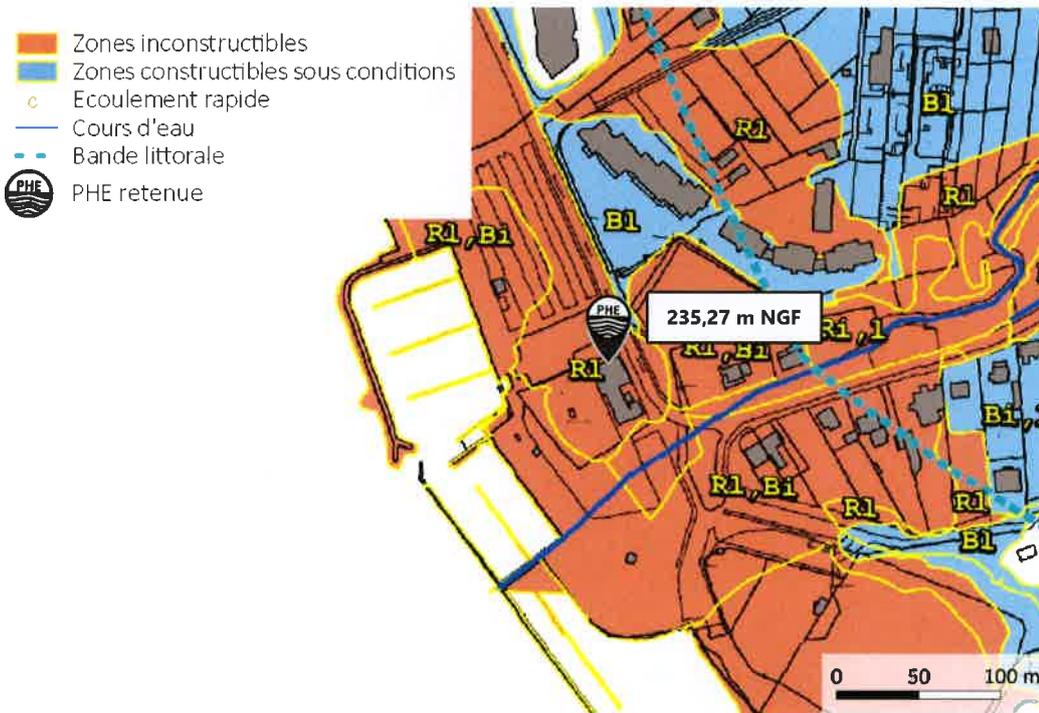


geraldine.lapierre@cisalb.fr

## PRÉSENTATION DES ALÉAS D'INONDATION

### CHOIX DE L'INONDATION DE RÉFÉRENCE

#### EXPOSITION DU BIEN AUX INONDATIONS



**Document de référence**  
PPRI du pays aixois

**Zonage PPRI**  
Zone RI

**Date d'approbation**  
04/11/2011

#### ALÉA DE RÉFÉRENCE

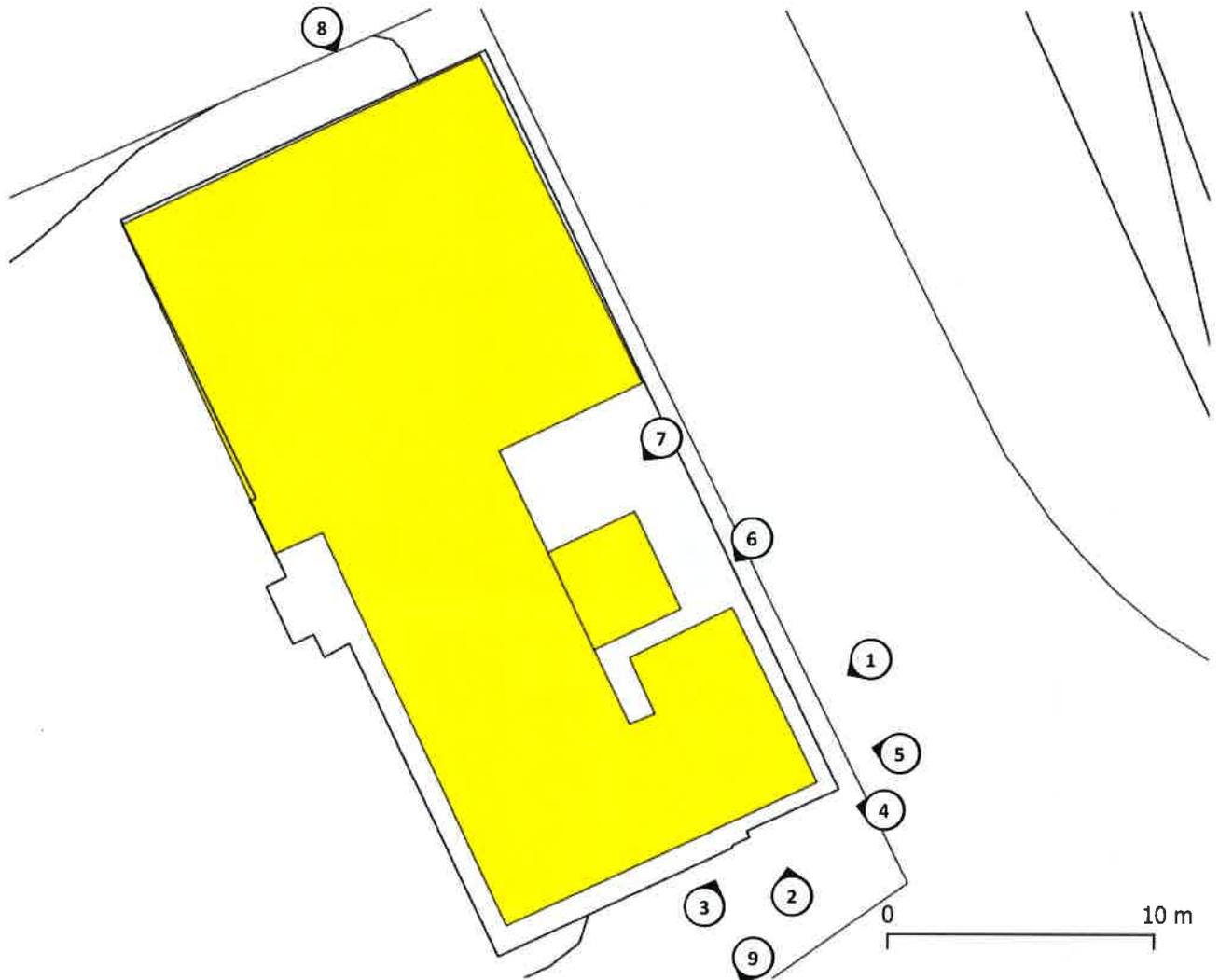
<b>Crue de référence</b>	1944
<b>Type d'inondation</b>	Débordement de lac
<b>Zonage d'aléa</b>	Zone RI
<b>PHE retenue</b>	235,27 m NGF
<b>Source de la PHE</b>	Cote forfaitaire (Voir Lexique)
<b>Vitesse du courant</b>	Aucune
<b>Tps de submersion</b>	>48h



## PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

#### PLAN DU SITE D'ÉTUDE



# PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE

## PRISES DE VUES



## PRÉSENTATION DU SITE D'ÉTUDE

Cette annexe présente l'ensemble des informations et données recueillies utilisées dans le cadre de l'analyse de la vulnérabilité du bien et de ses occupants

### PARCELLE

Superficie de la parcelle	382 m <sup>2</sup>
Topographie générale	Terrain en pente vers l'ouest
Étude de sol réalisée	Non
Nombre de bâtiments	1

### RESEAU ELECTRIQUE

Nombre de tableaux électriques	2
Tableau électrique avec disjoncteurs	Oui
Existence d'un différentiel haut/bas	Non
État du réseau	Aux normes

### CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

Type	Bâtiment public-espace muséographique
Location saisonnière	Non
Surface	382 m <sup>2</sup>
Nombre d'étages	Aucun
Année de construction	1930
Présence d'un vide sanitaire	Non
Etat général	Bon
Valeur vénale*	1 529 910 €

### ASSAINISSEMENT

Type d'assainissement	Collectif
Réseau séparatif/unitaire	Séparatif
Présence d'un regard extérieur	Oui
Localisation du regard	Domaine public
Présence d'une pompe de relevage	Oui
Présence d'un clapet anti-retour	Non

### STRUCTURE DU BATIMENT

Méthode constructive	Traditionnelle
Type de fondation	Semelles filantes
Présence de drain en sous-sol	Non
Nature du premier plancher	Hourdi
Matériaux de l'ossature	Béton armé
Matériaux des murs extérieurs	Parpaing

### GENIE CLIMATIQUE

Type de chauffage	Électrique
Type de diffusion	Convecteur
Présence d'un cumulus	Oui
Présence d'une chaudière	Non
Présence d'une pompe à chaleur	Oui
Présence d'un climatiseur	Oui

### SECOND OEUVRE DU BATIMENT

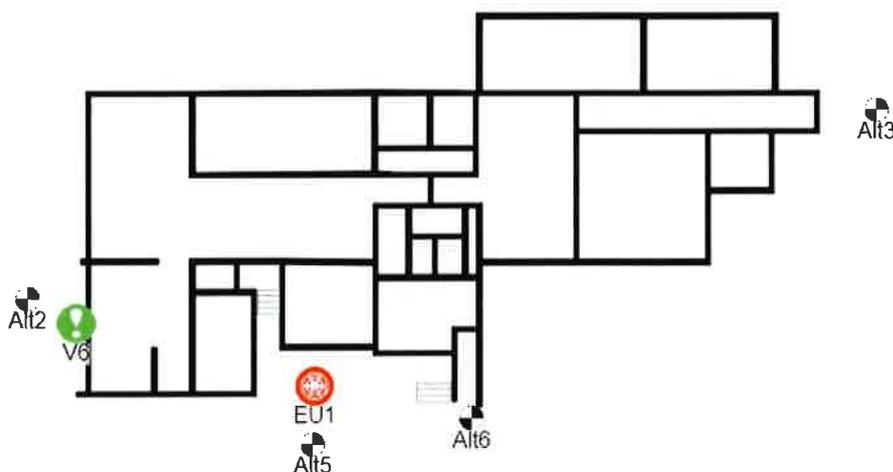
Revêtement des murs extérieurs	Crépi
Nature de l'isolation extérieure	Aucune
Nature des cloisons intérieures	Plâtre
Nature de l'isolation intérieure	Aucune
Revêtement du sol 1 <sup>er</sup> plancher	Dalle plastique
Type de 1 <sup>er</sup> plafond	Plâtre
Grilles aux fenêtres	Non
Volets roulants électriques	Non

\*Valeur vénale du bien estimée par le bureau d'étude OSGAPI à titre indicative.

## ANALYSE DU SITE D'ÉTUDE

### PRÉSENTATION DE LA PARCELLE

#### PLAN DE LA PARCELLE



#### LEVÉS ALTIMÉTRIQUES

##### COTE PHE

PHE=235,27 m NGF

##### POINTS DE MESURE

Alt2 = 233,78 m NGF (-149 cm)

Alt3 = 234,15 m NGF (-112 cm)

Alt5 = 234,38 m NGF (-89 cm)

Alt6 = 234,5 m NGF (-77 cm)

##### ÉLÉMENTS VULNÉRABLES

V6 = 235,3 m NGF (+3 cm)

EU1 = 234,38 m NGF (-89 cm)

##### COMMENTAIRE

V6 correspond au repère de crue de 1944

#### LÉGENDE

Éléments touchés par les eaux

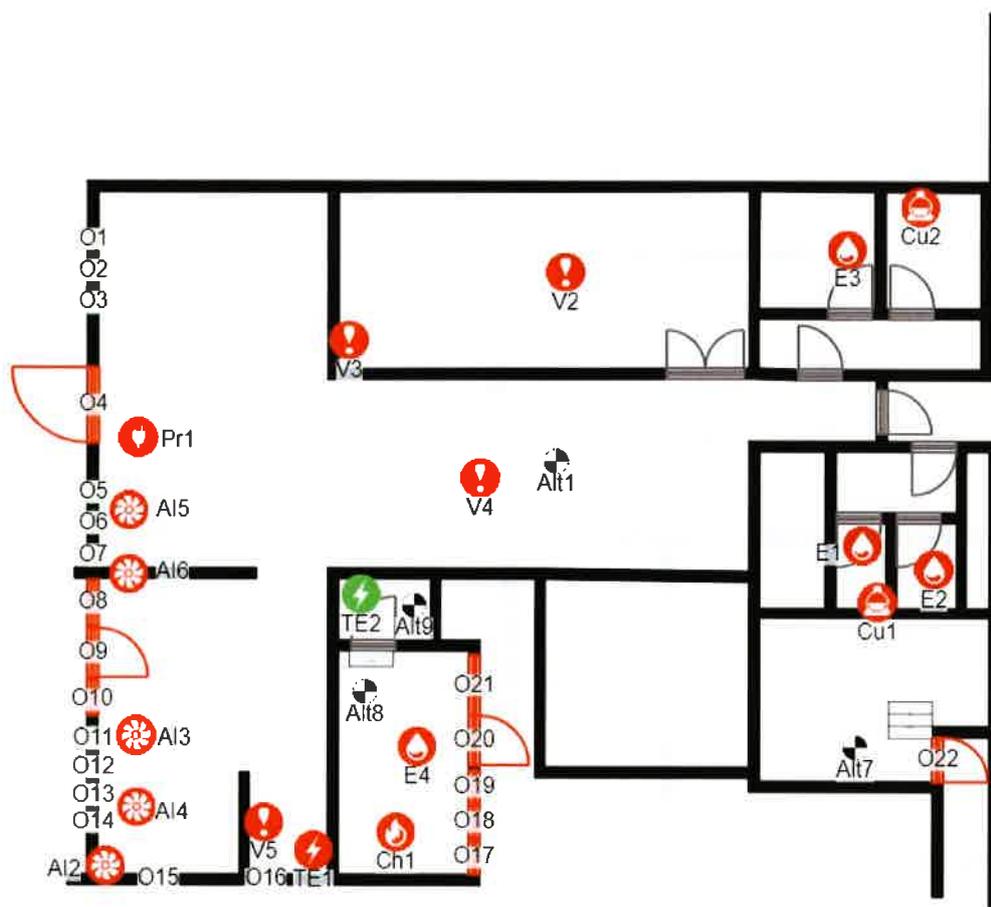
Éléments hors d'eaux

	Porte (O)		Piscine et bassin (B)		Chaudière (Ch)		Aération intérieure (AI)
	Fenêtre (O)		Regard eaux usées (EU)		Climatisation (CI)		Aération sous-sol (AE)
	Porte garage (O)		Tableau électrique (TE)		Pompe à chaleur (Tp)		Objet flottant (OF)
	Escaller		Prise basse (Pr)		Cumulus (Cu)		
	Point de mesure (Alt)		Evacuation basse (E)		Stock (St)		
	Coffret technique (CT)		Point de vigilance (PV)		Ascenseur (As)		

## ANALYSE DU SITE D'ÉTUDE

### PRÉSENTATION - BATIMENT PRINCIPALE NORD

#### PLAN DU BATIMENT



#### LEVÉS ALTIMÉTRIQUES

##### COTE PHE

PHE=235,27 m NGF

##### POINT.S DE MESURE

Alt1 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 Alt7 = 234,55 m NGF (-72 cm)  
 Alt8 = 233,97 m NGF (-130 cm)  
 Alt9 = 234,16 m NGF (-111 cm)

##### OUVRANT.S

O1 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O2 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O3 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O4 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 O5 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O6 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O7 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O8 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 O9 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 O10 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 O11 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O12 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O13 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O14 = 235,41 m NGF (+14 cm)  
 O15 = 235,47 m NGF (+20 cm)  
 O16 = 235,47 m NGF (+20 cm)  
 O17 = 234,77 m NGF (-50 cm)  
 O18 = 234,77 m NGF (-50 cm)  
 O19 = 234,77 m NGF (-50 cm)  
 O20 = 233,97 m NGF (-130 cm)  
 O21 = 234,77 m NGF (-50 cm)  
 O22 = 234,72 m NGF (-55 cm)

##### ÉLÉMENT.S VULNÉRABLE.S

TE1 = 234,07 m NGF (-120 cm)  
 TE2 = 235,56 m NGF (+29 cm)  
 Ch1 = 234,07 m NGF (-120 cm)  
 Cu1 = 235,17 m NGF (-10 cm)  
 Cu2 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 E1 = 234,27 m NGF (-100 cm)  
 E2 = 234,27 m NGF (-100 cm)  
 E3 = 234,27 m NGF (-100 cm)  
 E4 = 233,97 m NGF (-130 cm)  
 V2 = 233,99 m NGF (-128 cm)  
 V3 = 233,97 m NGF (-130 cm)  
 V4 = 233,87 m NGF (-140 cm)  
 V5 = 234,21 m NGF (-106 cm)  
 A12 = 234,56 m NGF (-71 cm)  
 A13 = 234,56 m NGF (-71 cm)  
 A14 = 234,42 m NGF (-85 cm)  
 A15 = 234,42 m NGF (-85 cm)  
 A16 = 234,5 m NGF (-77 cm)  
 Pr1 = 234,13 m NGF (-114 cm)

#### LÉGENDE

Éléments touchés par les eaux

Éléments hors d'eaux

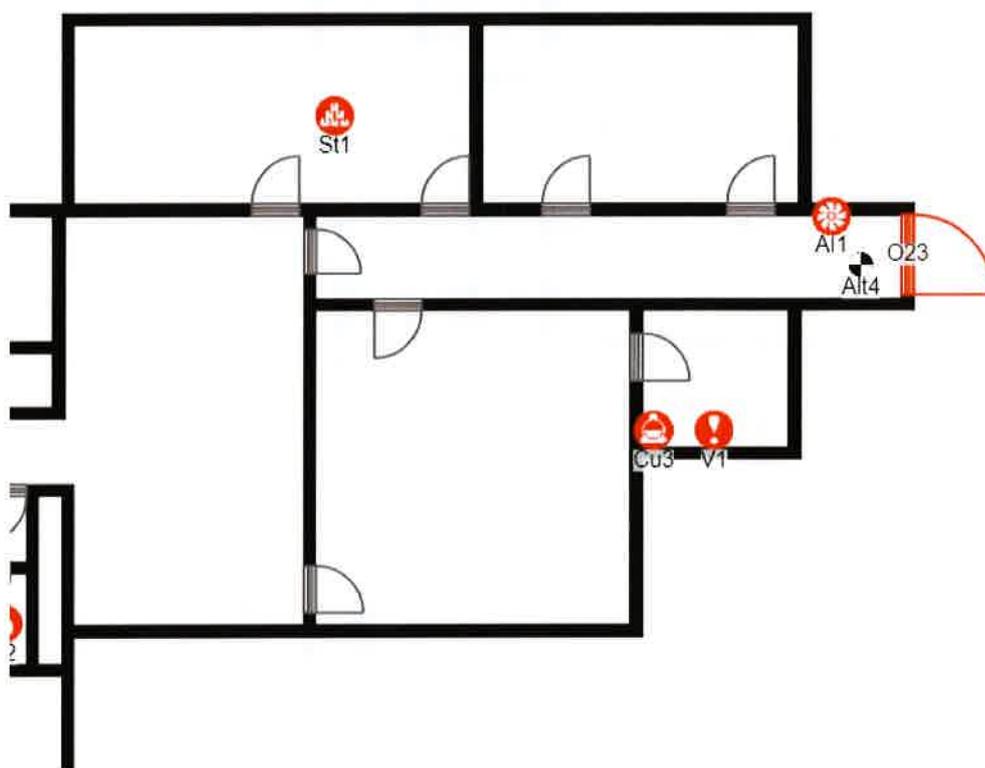

##### COMMENTAIRE

V2 et V4 correspondent à des expositions  
 V3 correspond à un bloc serveur  
 V5 correspond au système réseau

## ANALYSE DU SITE D'ÉTUDE

### PRÉSENTATION - BATIMENT PRINCIPALE SUD

#### PLAN DU BATIMENT



#### LEVÉS ALTIMÉTRIQUES

##### COTE PHE

PHE=235,27 m NGF

##### POINT.S DE MESURE

Alt4 = 234,09 m NGF (-118 cm)

##### OUVRANT.S

O23 = 234,09 m NGF (-118 cm)

##### ÉLÉMENT.S

###### VULNÉRABLE.S

St1 = 233,87 m NGF (-140 cm)

V1 = 233,87 m NGF (-140 cm)

Cu3 = 235,22 m NGF (-5 cm)

Ai1 = 234,48 m NGF (-79 cm)

##### COMMENTAIRE

V1 correspond à une pompe de relevage

#### LÉGENDE

Éléments touchés par les eaux

Éléments hors d'eaux

	Porte (O)		Piscine et bassin (B)		Chaudière (Ch)		Aération Interieure (AI)
	Fenêtre (O)		Regard eaux usées (EU)		Climatisation (CI)		Aération sous-sol (AE)
	Porte garage (O)		Tableau électrique (TE)		Pompe à chaleur (Tp)		Objet flottant (OF)
	Escalier		Prise basse (Pr)		Cumulus (Cu)		
	Point de mesure (Alt)		Evacuation basse (E)		Stock (St)		
	Coffret technique (CT)		Point de vigilance (PV)		Ascenseur (As)		

## OCCUPATION DU SITE

### OCCUPATION

<b>Type d'occupation</b>	Occupation ponctuelle de visiteurs
<b>Capacité d'accueil</b>	72
<b>Nombre d'occupants vulnérables</b>	Variable
<b>Année d'entrée dans le bâtiment</b>	1998
<b>Assurance incluant les risques naturels</b>	Oui

### PERCEPTION ET CULTURE DU RISQUE

<b>Connaissance du caractère inondable du bâtiment à l'achat ou à la location ?</b>	Je savais qu'il y avait un risque d'inondation sur le bâtiment
<b>Connaissance du risque d'inondation sur la commune à l'achat ou à la location ?</b>	Je savais qu'il y avait un risque d'inondation sur la commune
<b>Le bâtiment est-il concerné par le risque d'inondation ?</b>	Oui
<b>Le risque d'inondation est-il une préoccupation ?</b>	Oui
<b>Connaissance du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?</b>	Non
<b>Connaissance du Plan Communal de Sauvegarde ?</b>	Non
<b>Connaissance du PPRI ?</b>	Non
<b>Connaissance du Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) ?</b>	Non
<b>Avez-vous préparé votre kit de survie en cas d'inondation ?</b>	Non
<b>Souhaitez-vous être inscrit à l'automate d'appel ?</b>	Oui
<b>Inondations vécues ?</b>	Inondations historiques
<b>Travaux réalisés suite aux inondations ?</b>	Aucun
<b>Travaux envisagés suite au diagnostic ?</b>	Non

### MISE EN SECURITE

<b>Présence d'un espace hors d'eau</b>	Oui
<b>Difficultés d'évacuation identifiées</b>	Aucune
<b>Accessibilité à pied pour les secours</b>	Oui, la cinétique de crue le permet
<b>Possibilité d'hélicoptérage</b>	Non, évacuation nécessaire en amont

## ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ

### VULNÉRABILITÉ HUMAINE

 **Vulnérabilité forte**

En cas de crue de référence, le bâtiment peut prendre plus de 140 cm d'eau. De plus, aucun niveau refuge (étage) n'est disponible directement. L'accès au service de secours et l'évacuation en amont est cependant possible du fait de la cinétique de crue.

### VULNÉRABILITÉ ÉLECTRIQUE

 **Vulnérabilité forte**

En cas de crue de référence, le tableau électrique principal situé au RDC est touché par les eaux. L'intégralité des prises basses sont atteintes.

### VULNÉRABILITÉ STRUCTURELLE

 **Vulnérabilité moyenne**

En cas de crue de référence, la parcelle au droit du bâtiment est inondée à plus de 140 cm.

Le niveau affecté par l'inondation est composé de mur en béton et parpaing et d'un plancher en béton. La vulnérabilité structurelle interne de ce niveau est donc modérée. A l'extérieur, le niveau d'eau est d'une hauteur telle que la structure des murs est impactée moyennement (affouillement, fragilisation).

### VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE

 **Vulnérabilité forte**

En cas de crue de référence, des cumulus et la chaudière sont touchés par les eaux. La détérioration de ce matériel peut augmenter le coût des dommages et rallonger le délai de retour à la normale.

### VULNÉRABILITÉ MATÉRIELLE

 **Vulnérabilité forte**

En cas de crue de référence, le premier plancher est touché par les eaux. Ce dernier présente des enjeux matériels importants.

## PROGRAMME DE MESURES

### SYNTHÈSE DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES

#### LISTE DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES

N°	Mesures	Obligation PPRI	Coûts	Subvention Etat**	Reste à charge du bénéficiaire	Intérêt de la mesure
1	Obturer temporairement ou définitivement les orifices d'aération et d'évacuation des eaux	Oui	1 500 €	600 €	900 €	  
2	Installer un clapet anti-retour	Non	300 €	120 €	180 €	  
3	Mettre hors d'eau les tableaux électriques	Non	1 200 €	480 €	720 €	 
4	Mettre hors d'eau les équipements de production d'eau chaude sanitaire	Non	3 600 €	1 440 €	2 160 €	 
5	Acquérir une pompe d'évacuation des eaux	Non	500 €	200 €	300 €	 
6	Utilisation de matériaux hydrofuges	Non	- €	- €	- €	 

#### LÈGENDE



Mettre en sécurité les personnes



Réduire le délai de retour à la normale



Réduire les dégâts

#### PLAN DE FINANCEMENT DES MESURES STRUCTURELLES OU TECHNIQUES\*

Type de mesure	Total	Etat**	Bénéficiaire
Mesures obligatoires	1 500 €	600 €	900 €
Mesures recommandées	5 600 €	2 240 €	3 360 €
<b>Total général</b>	<b>7 100 €</b>	<b>2 840 €</b>	<b>4 260 €</b>

\*Estimatif prévisionnel sous réserve des devis demandés auprès des artisans et de l'accord des financeurs

\*\*Financement sous condition : Le taux maximum de la subvention est fixé à 40% des dépenses éligibles, plafonné à 50% de la valeur vénale du bien et 36 000€.

## PROGRAMME DE MESURES

### PRINCIPALES MESURES PRÉCONISÉES



## SYNTHÈSE DES MESURES ORGANISATIONNELLES

Le bénéficiaire pourra trouver ci-dessous le récapitulatif des mesures organisationnelles et des bons gestes à adopter face à une inondation :

N°	Mesures organisationnelles à mettre en œuvre dès que possible	Intérêt de la mesure		
				
1	Stocker les produits polluants hors d'eau		✓	✓
2	Couper préventivement les réseaux d'eau en cas d'inondation	✓	✓	✓
3	Mise hors d'eau des documents importants et objets de valeur			✓
4	Prendre connaissance du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)	✓		
5	Identifier une zone refuge (logement hors d'eau)	✓		
6	Référencer les numéros utiles et composer le contenu du kit inondation	✓		



Objets et articles de première nécessité pour faire face à une situation d'urgence. **Regroupez-les et placez-les dans un endroit facile d'accès.**

 <p><b>UN TÉLÉPHONE PORTABLE</b> avec batterie chargée</p>	 <p><b>VOS PAPIERS D'IDENTITÉ</b> ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité</p>	 <p><b>BOUGIES</b> avec allumettes ou briquet</p>	 <p><b>UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON</b> pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite</p>	 <p><b>EAU</b> Six litres par personne en petites bouteilles</p>
 <p><b>ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT</b></p>	<p><b>PENSEZ ÉGALEMENT À :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des vêtements et chaussures de rechange</li> <li>Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle</li> <li>Un sac de couchage</li> <li>Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps</li> <li>Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.</li> </ul>			<p><b>170</b></p> <p>Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementfr, @place_Beauveau, écoutez France Bleu Gard Lozère.</p>

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



GOUVERNEMENT.fr

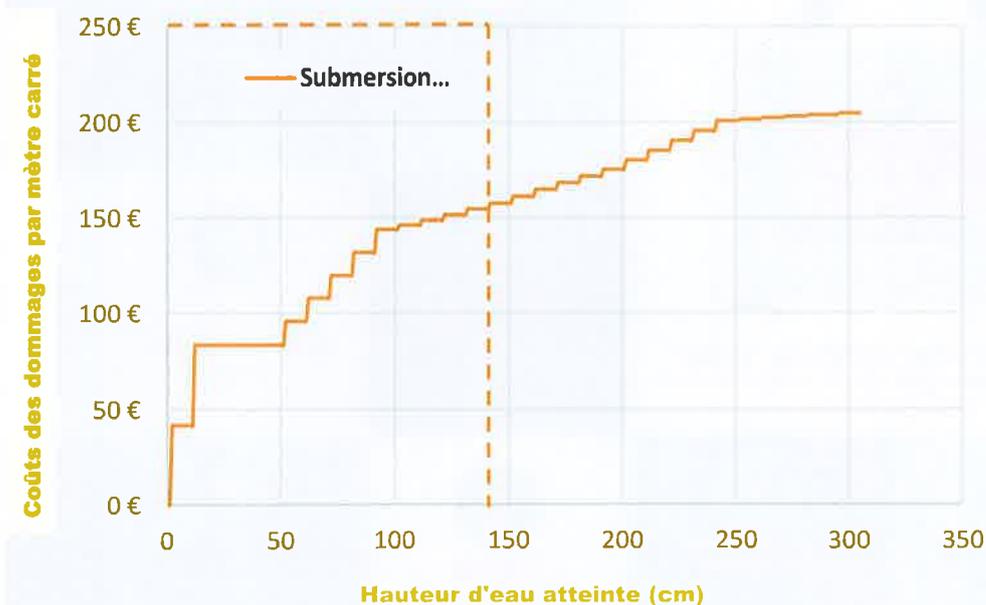
## ANALYSE COÛTS-BENEFICES

	Période de retour	Hauteur d'eau au-dessus du 1 <sup>er</sup> plancher	Etat actuel		Avec mesures	
			Surface impactée	Coûts des dommages	Surface impactée	Coûts des dommages
Crue de référence	Q100	140 cm	382 m <sup>2</sup>	720 751 €	382 m <sup>2</sup>	660 271 €

La courbe d'endommagement utilisée est celle d'un bâtiment d'accueil de public pour une submersion supérieure à 48h (voir courbe ci-dessous)

Analyse coûts-bénéfices	Etat actuel	Avec mesures
Coûts estimatifs des investissements (hors entretien)	- €	5 680 €
Dégâts estimés pour une crue de référence	720 751 €	660 271 €

Courbe d'endommagement pour un bâtiment d'accueil de public



## FICHE MESURE

1

### OBTURER TEMPORAIREMENT OU DÉFINITIVEMENT LES ORIFICES D'AÉRATION ET D'ÉVACUATION DES EAUX DU BÂTIMENT

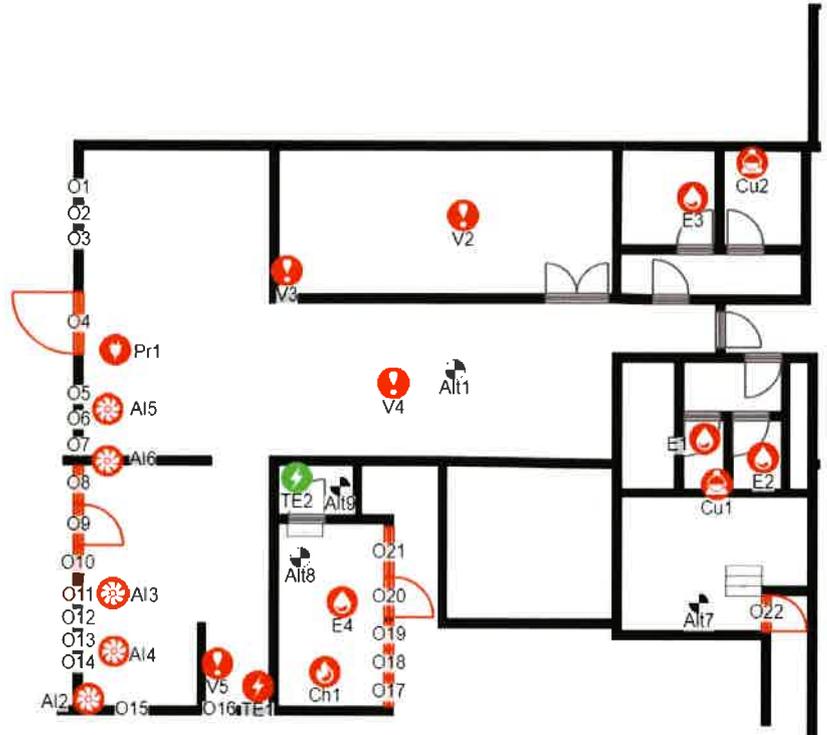
MESURE OBLIGATOIRE - SUBVENTIONNÉE

#### PRÉCONISATIONS

En cas de survenue d'une crue de référence, **6 aérations** au rez-de-chaussée du bâtiment sont atteintes par les eaux.

Il est préconisé d'installer un dispositif d'obturation temporaire sur **les aérations AI1, AI2, AI3, AI4, AI5 et AI6** ou de les obturer définitivement (au choix du propriétaire selon les usages réels de ces aérations).

#### PLAN



#### PHOTOS



## FICHE MESURE

2

## INSTALLER UN CLAPET ANTI-RETOUR

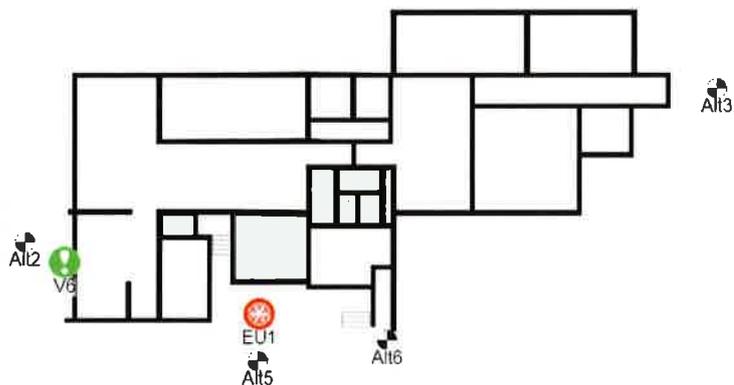
MESURE RECOMMANDÉE - SUBVENTIONNÉE

## PRÉCONISATIONS

Il convient d'installer un **clapet anti-retour** sur les canalisations d'eaux usées afin d'éviter la remontée des eaux dans le bâtiment.

Il est proposé de poser ce clapet au niveau du regard sur la parcelle **EU1** mais l'analyse de la vulnérabilité du site ne comprenant pas l'étude précise du réseau d'eaux usées, il appartiendra à l'artisan retenu pour installer le dispositif de préciser la localisation et le nombre de clapets anti-retour à poser.

## PLAN



## FICHE MESURE

3

## METTRE HORS D'EAU LES ALIMENTATIONS ELECTRIQUES

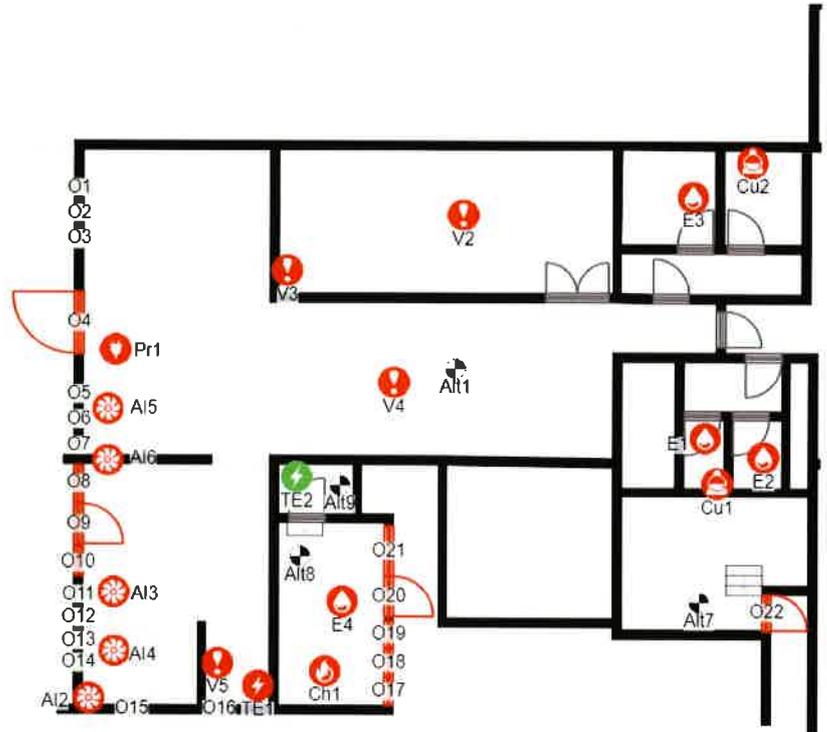
MESURE RECOMMANDÉE - SUBVENTIONNÉE

## PRÉCONISATIONS

En cas de survenue d'une crue de référence, **TE1 installation d'alimentation électrique** est atteinte par les eaux.

Il est préconisé de remonter les éléments TE1 (Tableau électrique), à *minima* 30 cm au-dessus de la cote de la crue de référence

## PLAN



## PHOTOS



TE1

## FICHE MESURE

4

### METTRE HORS D'EAU LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE D'EAU SANITAIRE

MESURE RECOMMANDÉE - SUBVENTIONNÉE

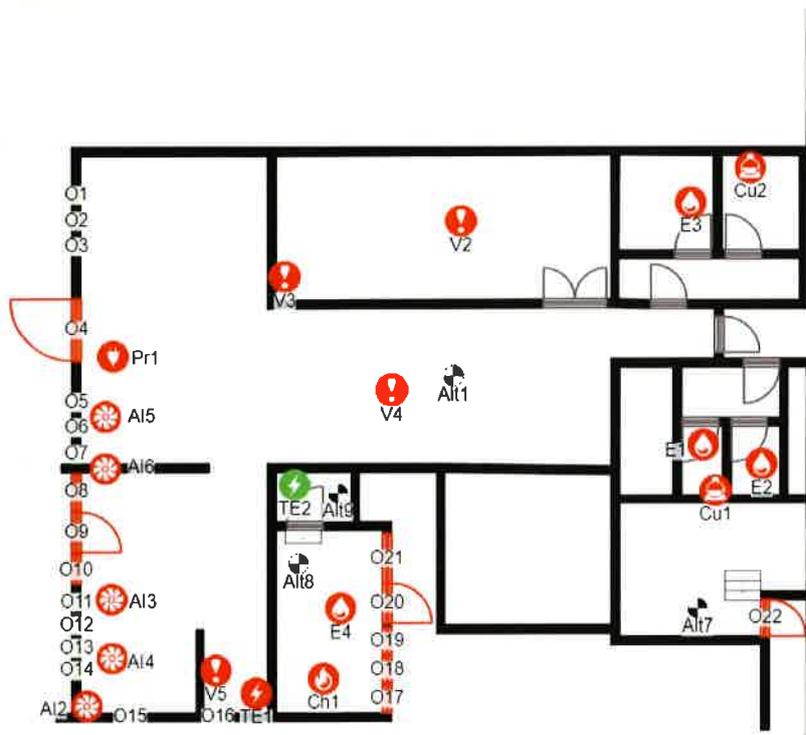
#### PRÉCONISATIONS

En cas de survenue d'une crue de référence, **3 installations de chauffage** d'eau sanitaire sont atteintes par les eaux.

Il est préconisé de remonter les éléments suivants à *minima* 30 cm au-dessus de la cote de la crue de référence :

- Cu1, Cu2 et Cu3 (cumulus).

#### PLAN



#### PHOTOS



## FICHE MESURE

5

## ACQUÉRIR UNE POMPE D'ÉVACUATION DES EAUX

MESURE RECOMMANDÉE - SUBVENTIONNÉE

## PRECONISATIONS

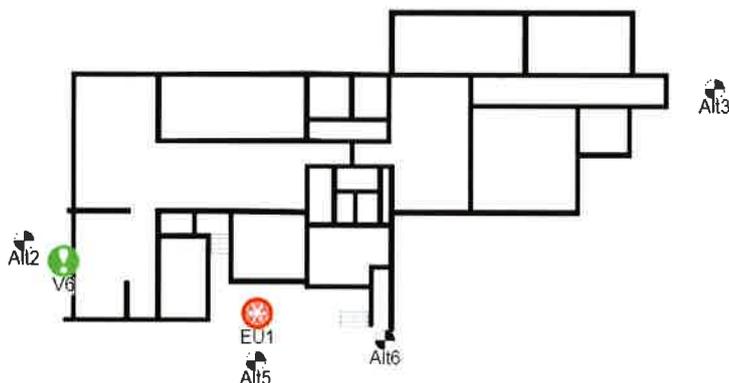
En cas de survenue d'une crue de référence, certains espaces mal drainés sont susceptibles de se remplir d'eau.

Afin d'évacuer les eaux au plus vite, de limiter les dégâts sur le mobilier et les enjeux vulnérables et réduire le délai de retour à la normale, l'usage d'une pompe d'évacuation des eaux est nécessaire.

Il est recommandé d'acquérir une pompe d'évacuation des eaux ainsi qu'un tuyau afin de permettre la vidange des espaces peu ou pas drainés.

Les espaces mal drainés nécessitant l'utilisation d'une pompe d'évacuation des eaux sont localisés sur le plan ci-contre.

## PLAN



## FICHE MESURE

6

### UTILISATION DE MATERIAUX HYDROFUGES

MESURE RECOMMANDÉE - SUBVENTIONNÉE

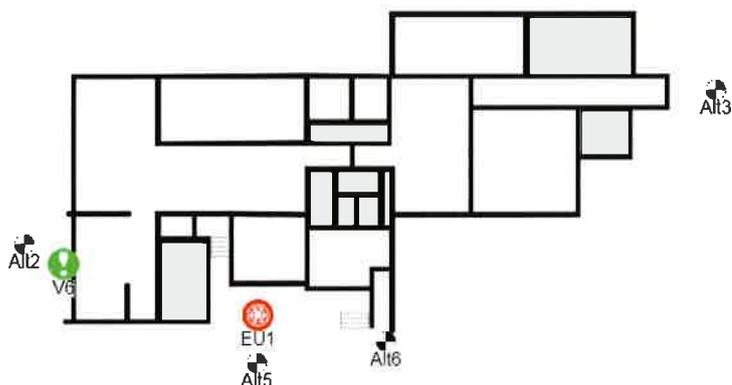
#### PRÉCONISATIONS

En cas de survenue d'une crue de référence, l'ensemble des isolants et matériaux de construction est susceptible d'être exposé à l'eau.

Afin de réduire la vulnérabilité du site à une exposition à l'eau, l'utilisation d'isolant thermique retenant faiblement les eaux et de matériaux hydrofuges doit être préférée.

En cas de modification interne des locaux ou à l'occasion de travaux de rénovation, il est conseillé de choisir des isolants retenant faiblement l'eau et des matériaux hydrofuges (peinture, enduit, ...).

#### PLAN



## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SITE

### LEVÉS ALTIMÉTRIQUES

Les altitudes renseignées dans ce rapport sont exprimées en mètre NGF (Nivellement Général de la France). Cependant, sauf mise à disposition de plans de géomètre par le bénéficiaire, le levé des altitudes lors de la visite n'a pas été réalisé par un géomètre expert et n'a donc aucune valeur légale.

Les altitudes levées dans le cadre de ce diagnostic ont pour seule vocation d'être comparées à la cote des plus hautes eaux extraites du PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) afin d'estimer l'exposition des enjeux à la crue de référence.

Les levés d'altitudes sont réalisés à l'aide d'un GPS altimétrique dont l'incertitude est inférieure à 5 cm.

### MESURES PRESCRITES

Les mesures de réduction de la vulnérabilité prescrites à l'issue de la visite de diagnostic sont accompagnées d'un plan de financement détaillant les montants des subventions potentiellement éligibles auprès des partenaires financiers de l'opération.

Le présent rapport de diagnostic n'a pas valeur d'acceptation des subventions. Les subventions ne peuvent être accordées qu'après instruction d'un dossier de demande de subvention complet et conforme aux recommandations du PPRI. Le montage de ce dossier de demande de subvention pourra faire l'objet d'un accompagnement des bénéficiaires par l'équipe du CISALB. Le tableau des prix est indicatif, non contractuel, sous réserve des devis définitifs d'entreprises et approbation des financeurs.

Il appartient à l'artisan retenu d'assurer la mise en œuvre des mesures prescrites. Toutes les dimensions sont à relever et à vérifier sur place par les différentes entreprises. Celles-ci sont tenues de prendre leurs dispositions quant :

1. Aux dimensionnements de leurs ouvrages et leur adaptabilité à l'existant.
2. Au comportement au feu des matériaux utilisés à vérifier selon les décrets en vigueur.
3. Au respect des normes, décrets et règles de l'art.

### TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

La conduite de l'opération de protection face au risque d'inondation nécessite la manipulation d'informations à caractère personnel. Ces données sont communiquées uniquement aux partenaires de l'opération notamment pour le suivi de l'opération et l'instruction des demandes de subvention. Ces informations ne sont en aucun cas communiquées à votre organisme d'assurance ou toute autre structure.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander la suppression de vos données personnelles par nos services. Le cas échéant vous ne pourrez plus bénéficier de l'assistance technique et financière proposée dans le cadre de l'opération de protection face au risque d'inondation.

### MESURES ORGANISATIONNELLES

Les mesures structurelles seules ne peuvent pas assurer la mise en sécurité totale des habitants. La connaissance et la conscience du risque d'inondation permet à chacun d'être acteur de sa propre sécurité. Il est essentiel que chacun ait connaissance des bons comportements à adopter avant, pendant et après une inondation afin de se mettre en sécurité et de faciliter l'intervention des services de secours.

Les mesures organisationnelles préconisées dans ce rapport ont vocation à préparer au mieux les habitants à vivre une inondation. Leur mise en œuvre présente est gratuite ou à faible coût mais sont toutes aussi importantes pour la mise en sécurité des personnes. Pour plus d'information, vous pouvez consulter les documents suivants :

1. Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs et Plan Communal de Sauvegarde de votre commune ;
2. Bons comportements avant, pendant et après une inondation.



Diagnostic de  
vulnérabilité



Mesures de  
protection



Annexes  
technique

---

## LEXIQUE

---

**PPRI** : Plan de Prévention du Risque d'Inondation

**PHE** : Plus Hautes Eaux (cote de référence pour la réalisation du diagnostic)

**FPRNM** : Fond de prévention des risques naturels majeurs, dit fond « Barnier »

**DDT73** : Direction Départementale des Territoires de la Savoie

**COTE FORFAITAIRE** : la cote forfaitaire est une hauteur d'eau appliquée à une partie du zonage réglementaire

**INTERPOLATION ISOCOTE** : Estimation de la cote de référence au droit d'une parcelle et d'une habitation à partir de cote calculée au niveau du cours d'eau.

**HYDROFUGE** : Un hydrofuge est un produit de traitement destiné à protéger de l'humidité les matériaux sur lesquels il est utilisé.

## **BORDEREAU DE REMISE**

N° DOSSIER : CISALB-0039

Je reconnais avoir pris connaissance de la vulnérabilité de mon foyer au risque inondation identifié suite à ce diagnostic.

Ces résultats sont donnés à titre informatif, sur la base des éléments communiqués le jour de la visite, qu'ils soient écrits ou verbaux. En aucun cas, je ne pourrai tenir pour responsable le bureau d'études ou le CISALB en cas de sinistre, la mise en sécurité de mon bâtiment et de mon foyer étant de ma responsabilité.

Le rapport de diagnostic ne constitue en aucun cas une autorisation administrative quelconque.

Je reconnais avoir pris connaissance des mesures préconisées suite au diagnostic de vulnérabilité de mon bâtiment et être informé des travaux éligibles à une aide financière, ainsi que des procédures, montants de subventions attendus et délais de financement.

J'accepte que les données issues de ce diagnostic soient diffusées aux partenaires publics du programme et dans le cadre du dispositif de protection face au risque d'inondation du CISALB.

Nom et prénom :

Qualité :

Date et Signature

**OSGAPi**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération 16 : AQUALIS - Réduction du risque de vulnérabilité aux crues - Demande de subvention au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs - -

---

**Date de transmission de l'acte :** 10/09/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 10/09/2024

---

**Numéro de l'acte :** d5119 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20240903-d5119-DE

---

**Date de décision :** 03/09/2024

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions